



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 30 avril 2014**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat de construction

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1132124003

Accorder un contrat à la firme Les services de construction Démo-Spec Inc. pour les travaux de la démolition partielle de la Maison Berri située au 10905, rue Berri, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une somme maximale de 88 151,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 17341-2-001 (2 soumissionnaires - 1 seul conforme)

20.002 Contrat de construction

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1140541001

Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec inc. pour les travaux de réparation (projet 12-13) du mur de soutènement du chemin de Trafalgar (structure 81-5289) situé dans l'arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 413 343,57 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 397 377,51 \$ + incidences: 15 966,06 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 07-12131 (7 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.003 Entente

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1141179001

Approuver une entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville relative à l'octroi d'une aide financière de 10 122,24 \$ à la Ville dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés - ClimatSol

20.004 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1130302003

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Conférence régionale des élus de Montréal, pour l'année 2014, pour la prolongation des travaux d'élaboration du Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013 - 2015) / Approuver un projet de convention à cet fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1133942002

Accepter les dons de spécimens d'insectes de madame Joan Esar, veuve de feu monsieur Jacques de Tonnancour, de messieurs Laurent LeSage et Julien Delisle et de madame Vanessa Bérubé pour l'Insectarium de Montréal et autoriser l'émission de reçus officiels aux fins de l'impôt sur le revenu à madame Joan Esar veuve de feu monsieur Jacques de Tonnancour, à messieurs Laurent LeSage et Julien Delisle et à madame Vanessa Bérubé, d'une valeur totale de 169 006,85 \$

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Police , Direction des opérations - Services aux citoyens - 1134480001

Autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection des rues de la Rousselière et Forsyth dans le secteur du poste de quartier 49 dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles vers l'intersection de la 81e Avenue et de la rue Notre-Dame dans le secteur du PDQ 49 du même arrondissement

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.003 Administration - Adhésion / Cotisation

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1144248003

Renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014 - Dépense de 10 000 \$, plus taxes

30.004 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1146620002

Autoriser un virement budgétaire au montant de 1 455 000 \$ en provenance du budget réservé aux priorités de l'Administration vers la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de la vie pour soutenir le projet de Plan d'action canopée

30.005 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1141543001

Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006 - Article 26), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal, d'une valeur de 2 354,80 \$, pour l'utilisation des installations au Complexe sportif Claude-Robillard, dans le cadre de la 17e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal, les 5 et 8 mai 2014

40.002 Règlement - Adoption

CE Direction générale , Direction du greffe - 1141353001

Adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) dans le but de refléter les modifications apportées par la réorganisation administrative de 2014

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	14
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	2

CE : 12.001
2014/04/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002

2014/04/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1132124003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Stratégies et développement durable en immobilier , Section Stratégies immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Les services de construction Démo-Spec Inc. pour les travaux de la démolition partielle de la Maison Berri située au 10905, rue Berri, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (no. imm. 0040), pour une somme maximale de 88 151,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres sur invitation no 17341-2-001 - Contrat 14164 (2 soumissionnaires - 1 seul conforme).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Les services de construction Démo-Spec Inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de la démolition partielle de la Maison Berri, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 88 151,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation ;
2. d'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-04-16 17:00

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1132124003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Stratégies et développement durable en immobilier , Section Stratégies immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Les services de construction Démo-Spec Inc. pour les travaux de la démolition partielle de la Maison Berri située au 10905, rue Berri, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (no. imm. 0040), pour une somme maximale de 88 151,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres sur invitation no 17341-2-001 - Contrat 14164 (2 soumissionnaires - 1 seul conforme).

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment connu sous le nom Maison Berri, situé dans le parc Simonne-Monet-Chartrand, fut construit vers la fin du 19^e siècle. La ville de Montréal l'a acquis en 1951 par expropriation afin d'aménager des approches sud du pont Viau. La Maison Berri servit de clinique médicale et de centre du langage du Québec. Dans les années 90, les Loisirs jeunesse d'Ahuntsic l'occupa jusqu'en 2000. Sans vocation ni utilité, le bâtiment est vacant depuis au moins 10 ans.

Il a fait l'objet d'un incendie le 4 septembre 2013 (voir le rapport d'incendie en pièces jointes). L'incendie a endommagé considérablement la façade nord du bâtiment, affectant le côté nord du rez-de-chaussée, de l'étage, et la toiture. Cet incident s'ajoute à un état de vétusté de l'immeuble important comprenant des problèmes de moisissures, d'amiante, de peinture au plomb, et d'hydrocarbures. La stabilité structurale de l'immeuble, suite à l'incendie, ne permet pas sa conservation et il doit être démolé après l'émission du permis de démolition par l'Arrondissement, afin d'assurer la sécurité des citoyens.

À cet effet, la DSTI présente une réclamation en référence au principe d'auto-assurance dont les modalités d'application sont énoncées au courrier budgétaire numéro 6 émis par le Service des finances. Cette réclamation sera financée à même le poste corporatif des « Crédits pour dépenses contingentes ».

De façon générale, la démolition complète de l'immeuble doit se faire en trois étapes.

Étape 1 : Travaux urgents : démolition partielle (début en avril 2014 - fin en juin 2014) :

- sécuriser les lieux en démolissant l'immeuble instable à partir du dessus du plancher du rez-de-chaussée;
- l'enlèvement de la source de contamination aux hydrocarbures au sous-sol (réservoir de mazout et fournaise);
- le placardage du sous-sol contre l'intrusion.

Étape 2 : Analyses du sol (début en juillet 2014 - fin en novembre 2014).

Étape 3 : Travaux de démolition du reste de l'immeuble (fin en été 2015) :

- enlèvement des fondations;
- la décontamination des sols;
- la désaffectation des entrées de services (égout et aqueduc);
- remplissage du trou laissé et engazonnement.

Les travaux de l'étape 1 qui font l'objet de ce dossier décisionnel, doivent débuter dans les plus brefs délais afin d'assurer la sécurité des lieux. Par la suite, une fois que les analyses du sol (étape 2) seront connues on passe à l'étape 3 dont les travaux feront l'objet de démarches subséquentes et de futures décisions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0169 - 13 février 2013 - Dépôt au comité exécutif de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site du 10905, rue Berri (arrondissement d'Achimsic-Cartierville)

DESCRIPTION

Une description sommaire des travaux urgents a été préparée par la DSTI pour les travaux de la phase 1, englobant notamment :

- la démolition de l'immeuble contaminé (amiante, moisissure, peinture au plomb) de l'immeuble jusqu'au dessus des fondations, en laissant le plancher du rez-de-chaussée;
- l'enlèvement des hydrocarbures (vieux mazout), du réservoir (qui a fuit) et de la fournaise localisés au sous-sol;
- la vidange et le nettoyage des débris du sous-sol provenant entre autres du feu;
- les travaux de sécurisation pour l'immeuble en placardant l'ensemble des ouvertures du sous-sol et du plancher contre les intrusions;
- la disposition hors site de l'ensemble des matériaux recyclables et/ou contaminés provenant des travaux;
- la remise en état du site suite aux travaux.

Étant donné que les travaux susmentionnés ne sont pas de grande envergure et le besoin de procéder le plus rapidement possible à l'exécution, un appel d'offres sur invitation a été lancé du 25 novembre au 4 décembre 2013, soit pour une durée de 10 jours. Les visites de soumissionnaires ont eu lieu le 27 novembre 2013. Aucun addenda n'a été émis durant la période d'appel d'offres.

Trois (3) entrepreneurs spécialisés en démolition ont été invités à soumissionner :

- Les services de construction Démo-Spec Inc.
- Entreprises de construction Panzini Inc.
- Multi Recyclage S.D. Inc.

Deux (2) des trois entrepreneurs qui se sont procurés le cahier de charge ont présenté une soumission. La firme Multi Recyclage S.D. Inc. n'a pas présenté d'offre.

Un seul (1) soumissionnaire est conforme, puisque le deuxième soumissionnaire, Entreprises de construction Panzini Inc. a indiqué au bordereau de soumission une somme supérieure à 100 000 \$. Cette soumission est donc réputée non conforme par l'effet des

dispositions de l'article 573.1 de Loi des cités et villes qui prévoit que la valeur du contrat doit être d'un montant minimal de 25 000 \$ et inférieure à 100 000 \$.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à la firme Les services de construction Démo-Spec Inc., seul soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de la démolition partielle de la Maison Berri (Phase 1).

Le délai de 3 mois (à partir de la date du sinistre) normalement alloué pour la présentation du dossier à l'auto-assurance selon le courrier budgétaire numéro 6 a été dépassé. La DSTI n'a pas rencontré le délai dû à l'impact de la présence de contamination sur la définition des travaux urgents requis également à cause des mesures administratives additionnelles reliées à l'octroi d'un contrat dans le cas d'un seul soumissionnaire conforme.

JUSTIFICATION

Les entrepreneurs qui ont été conviés à cet appel d'offres sur invitation ont toutes les licences correspondant à la nature des travaux à exécuter. Des deux soumissions reçues, une seule est conforme tel qu'exprimé précédemment.

Tableau d'analyse de la soumission conforme :

Firme soumissionnaire	Prix	Contingences	Total
Les services de construction Démo-Spec Inc.	80 137,58 \$	8 013,76 \$	88 151,34 \$
Estimation (\$)			Aucune estimation \$
Écart entre l'estimation et la plus basse conforme (\$) (la plus basse - estimation)			0,00 \$
Écart entre l'estimation et la plus basse conforme (%) (((la plus basse - estimation) / estimation x 100)			0 %

À noter :

- Aucune estimation technique n'a été réalisée par la DSTI étant donné la nature spécifique et complexe des travaux à effectuer. Par contre, un ordre de grandeur de plus de 50 000 \$ a été ciblé de façon préliminaire en 2013.
- Le montant de la soumission inclut les taxes applicables en vigueur et des contingences de 10 %.

L'analyse des soumissions faite à l'interne par la DSTI démontre que la firme Les services de construction Démo-Spec Inc. est la plus basse soumission conforme. La DSTI recommande l'octroi du contrat à cette firme.

La firme Les services de construction Démo-Spec Inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec. Elle ne fait pas partie de la liste des entreprises non admissibles et elle n'est pas inscrite sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier fait référence au principe d'auto-assurance de la Ville tel qu'il est décrit dans le courrier budgétaire numéro 6 révisé le 15 février 2011. La réclamation sera financée à partir du budget corporatif des « Crédits pour dépenses contingentes ».

Le montant total du contrat à accorder est de 88 151,43 \$ incluant les contingences et les taxes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tel que stipulé dans les documents de soumission, et en considération de la complexité et de la contamination inhérentes au projet, l'entrepreneur doit optimiser ses travaux afin de maximiser la quantité des matériaux recyclables et de minimiser la quantité des matériaux ou déchets identifiés comme étant contaminés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est recommandé de procéder à la démolition partielle du l'immeuble afin de prévenir un effondrement éventuelle de la structure affaiblie par le feu et ainsi assurer la sécurité du public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le permis de démolition émis par l'arrondissement est déjà affiché publiquement en façade de l'immeuble.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au CE : mai 2014
Réalisation des travaux : mai - juin 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ahuntsic-Cartierville, Direction performance_greffe et services administratifs (Nathalie LAPOINTE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances, Direction Opérations budgétaires et comptables (Diane NGUYEN)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles, Direction des immeubles (René SCOTT)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie, Direction de la culture et du patrimoine (Jennifer OUELLET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Paul DE VREEZE
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Gaétan LEFEBVRE
Chef de division

Le : 2014-01-08



Dossier # : 1140541001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division des ponts et tunnels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec inc. pour les travaux de réparation (projet 12-13) du mur de soutènement du chemin de Trafalgar (structure 81-5289) situé dans l'arrondissement Ville-Marie – Dépense totale de 413 343,57 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 397 377,51 \$ + incidences: 15 966,06 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 07-12131 - 7 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 413 343,57, \$, taxes incluses, pour les travaux de réparation du mur de soutènement du Chemin de Trafalgar, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les entreprises de construction Ventec inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 397 377,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-12131 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2014-04-09 16:05

Signataire : Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION **Dossier # :1140541001**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division des ponts et tunnels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec inc. pour les travaux de réparation (projet 12-13) du mur de soutènement du chemin de Trafalgar (structure 81-5289) situé dans l'arrondissement Ville-Marie – Dépense totale de 413 343,57 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 397 377,51 \$ + incidences: 15 966,06 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 07 -12131 - 7 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Sur les hauteurs du Mont-Royal, dans un secteur classé site patrimonial par le gouvernement provincial, se trouve un mur de soutènement en bloc de pierre érigé dans les années vingt. Ce mur est situé sur le chemin de Trafalgar et fait face aux bâtiments portant les numéros civiques 4044 à 4150. Il se trouve au milieu de l'emprise, où, d'un côté il y a la chaussée pavée, et de l'autre, un passage pour des conduites d'eau principales qui cheminent jusqu'au réservoir d'eau potable sis à l'extrémité ouest, soit le réservoir Côte-des-Neiges. Ce chemin étroit se termine en cul-de-sac et dessert treize (13) habitations. La configuration des lieux suit la topographie naturelle en pente du terrain de sorte que le mur en pierres joue un rôle de soutien pour la chaussée (voir photos en pièces jointes). La hauteur moyenne de ce mur est de 2,47m et la partie la plus haute peut atteindre 4,4m. L'indice d'état de cette structure selon la dernière inspection générale en date du 21 novembre 2013 est de 2. Une structure ayant un indice d'état de 2 présente les caractéristiques générales suivantes : un certain nombre d'éléments de la structure sont fonctionnels et les matériaux présentent quelques éléments déficients.

Au cours des dernières années, plusieurs appels de citoyens par le biais du 311 ont été adressés à l'arrondissement Ville-Marie. La plupart de ces appels concernaient la stabilité des blocs de pierre dans le mur. Plusieurs pierres se sont retrouvées sur la chaussée et des travaux temporaires ont été effectués. Aussi, des travaux de sécurisation ont été effectués pour empêcher les débris de se détacher de la structure et de se répandre sur la chaussée. Entre autres, un grillage a été installé dans la première section du mur face au 4044 chemin de Trafalgar.

Dans ce contexte, un projet de réparation a été élaboré et un appel d'offres public pour la réalisation des travaux a été publié du 15 novembre au 4 décembre 2013. La soumission est valide pendant les cent cinquante-cinq (155) jours suivant sa date d'ouverture; soit jusqu'au 8 mai 2014. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 20 jours calendrier.

Un addenda a été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications apportées aux documents d'appel d'offres:

- addenda 1 émis le 22 novembre 2013: modification de la durée du cautionnement de soumission à cent cinquante-cinq (155) jours plutôt que cent vingt (120) jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec inc., pour la réparation du mur de soutènement sur le chemin de Trafalgar.

Les travaux projetés se concentrent sur quatre sections du mur et consistent à:

- excaver et refaire le terrassement sur une profondeur de 600 mm;
- procéder au remplacement des blocs de pierre, du couronnement et du chasse-roue;
- nettoyer les blocs de pierre pouvant être récupérés;
- réparer les joints de mortier;
- procéder à l'enlèvement et la réinstallation de la signalisation;
- effectuer les travaux connexes.

Les travaux devraient débuter en mai 2014 et se terminer en août 2014, soit une durée de 17 semaines (90 jours calendrier).

Une demande d'autorisation d'effectuer des travaux dans un secteur patrimonial a été transmise au Ministère de la Culture et des Communications. L'autorisation devrait être délivrée dans les prochaines semaines.

Également, des dépenses incidentes sont prévues dans le cadre de la réalisation du projet. Ces dépenses comprennent le maintien de la circulation et la gestion des impacts, les communications et le contrôle qualitatif.

JUSTIFICATION

La réalisation du projet de réfection permet de maintenir les ouvrages dans un état fonctionnel, d'assurer la sécurité des usagers et de préserver le patrimoine des structures routières, lequel constitue un actif d'une très grande importance pour la Ville de Montréal. Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes avec le prix de base de la soumission, le montant des contingences et le montant total, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

Soumissions conformes	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Les entreprises de construction Ventec inc.	354 801,35 \$	42 576,16 \$	397 377,51 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	374 464,29 \$	44 935,71 \$	419 400,00 \$
Construction S. Forget inc.	434 617,00 \$	52 154,04 \$	486 771,04 \$
Corporation de construction Germano	481 806,19 \$	57 816,74 \$	539 622,93 \$
Le Groupe Lefebvre M.R.P. Inc.	556 661,81 \$	66 799,41 \$	623 461,23 \$

Dernière estimation réalisée (interne)	329 390,76 \$	39 526,89 \$	368 917,65 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			493 326,54 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			24,00 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			226 083,71 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			56,89%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			28 459,86 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			7.71 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			22 022,48 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			5,54 %

Lors de l'appel d'offres public, 7 preneurs du cahier des charges sur un total de 19 ont déposé une soumission, ce qui représente un ratio de 37% alors que 12 preneurs du cahier des charges sur un total de 19 n'ont pas déposé de soumission, ce qui représente un ratio de 63 %. Aucun des preneurs du cahier des charges n'a mentionné les raisons qui l'ont amené à ne pas soumissionner. La liste des preneurs du cahier des charges et des motifs de désistement est en pièce jointe.

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

Le montant de la soumission de Construction S. Forget a été corrigée en raison d'une erreur de calcul au niveau d'un item du bordereau détaillé. Le montant original de la soumission était de 498 360,52 \$ alors que le montant corrigé est de 486 771,04 \$. Cette correction ne change pas le rang des soumissionnaires. Les soumissions des deux (2) plus bas soumissionnaires ont été rejetées puisqu'elles ne rencontraient pas les exigences du décret en vigueur. Ces soumissionnaires n'avaient pas leur attestation de l'Autorité des marchés financiers.

L'estimation réalisée par la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'estimation s'élève à 368 917,65 \$. L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation est de 28 459,86 \$, soit 7,71 %. L'explication de cet écart se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les entreprises de construction Ventec inc., détiennent une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 22 août

2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission.

L'analyse des soumissions par la Division ponts et tunnels démontre que Les entreprises de construction Ventec inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des travaux de réfection de l'ouvrage s'élève à un montant maximum de 413 343,57 \$, incluant le prix de base des travaux, les contingences, les incidences et les taxes.

Description	Montant (taxes incluses)
Prix de base des travaux	354 801,35 \$
Contingences	42 576,16 \$
Incidences	15 966,06 \$
Total	413 343,57 \$

Dans le présent dossier, le prix de base des travaux s'élève à 354 801,35 \$ et l'enveloppe de contingences s'élève à 42 576,16 \$ taxes incluses, soit 12% du coût total des travaux, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres. Également, des frais incidents estimés à 15 966,06 \$ sont prévus dans le cadre de la réalisation du projet.

Le coût des travaux de réfection est prévu au programme triennal d'immobilisations 2014-2016 du Service des infrastructures, transports et environnement, Direction des infrastructures, Division ponts et tunnels.

Il est prévu que les travaux soient entièrement réalisés en 2014.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plusieurs aspects du projet proposé incorporent des principes de développement durable:

- la préservation de la structure existante;
- la conservation des espaces verts;
- la protection des arbres et arbustes à proximité du mur de soutènement;
- la récupération de la terre de culture.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux permettront de maintenir et préserver le mur de soutènement existant. Advenant le cas où l'octroi du contrat serait retardé ou refusé, d'autres mesures temporaires importantes devront être mises en place au cours des prochaines années. Compte tenu de la largeur restreinte du chemin (5,7m), ces mesures temporaires pourraient engendrer de nombreux inconvénients pour les citoyens et causer des problèmes de sécurité routière, surtout en période hivernale. Enfin, advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure au 26 mai 2014, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

Impact durant les travaux:

Des mesures de mitigation sont prévues afin de maintenir la fluidité de la circulation des piétons et des automobilistes durant les travaux. Entre autres, la rue sera rétrécie d'une largeur de plus ou moins un mètre durant les travaux. Afin de maintenir l'accès aux logements situés à l'ouest du mur, des panneaux interdisant le stationnement seront installés. Par ailleurs, le lien piéton sera maintenu puisque que le trottoir est situé sur le côté opposé aux travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été préparée et est approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier

Début des travaux: mai 2014

Fin des travaux: août 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis-Philippe RIOPEL
Ingenieur(e)

En collaboration avec Yvon Charbonneau
Conseiller analyse et contrôle de gestion
514 872 8690

ENDOSSÉ PAR

Marc SARRAZIN
Chef de division

Le : 2014-02-28



Dossier # : 1141179001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Soutien initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver une entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville relative à l'octroi d'une aide financière de 10 122,24 \$ à la Ville dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés - ClimatSol

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville de Montréal relative à l'octroi d'une aide financière à la Ville dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol pour une étude de caractérisation environnementale réalisée sur un terrain municipal, soit une partie du lot 3 362 295 dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve;
2. d'autoriser le directeur de la Direction de l'urbanisme et du développement économique à signer cette entente pour et au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Sylvain DUCAS **Le** 2014-04-11 17:41

Signataire : Sylvain DUCAS

Directeur de l'urbanisme
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement
économique

IDENTIFICATION

Dossier # :1141179001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Soutien initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver une entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville relative à l'octroi d'une aide financière de 10 122,24 \$ à la Ville dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés - ClimatSol

CONTENU

CONTEXTE

Le 11 juin 2008, la Ville et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Lyne Beauchamp, pour et au nom du gouvernement du Québec (ci-après «MDDEP») ont signé un protocole d'entente relatif au programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés ClimatSol. Ce protocole a pour objet d'établir, dans le cadre du programme, les obligations du MDDEP et de la Ville relatives :

1. au versement par le MDDEP d'une aide financière aux fins de la réalisation des travaux admissibles sur les terrains qui sont la propriété de demandeurs municipaux ou de demandeurs privés;
2. à la gestion par la Ville du volet du programme qui concerne la réhabilitation de terrains contaminés appartenant à des demandeurs privés ou municipaux.

En vertu du programme et du protocole signé, les parties doivent, pour chaque projet admissible, conclure une entente quant aux travaux et coûts admissibles ainsi qu'aux conditions et modalités de versement de l'aide financière.

En mars 2010, la Direction de l'environnement a présenté une demande visant à obtenir une aide financière pour une étude de caractérisation environnementale à réaliser sur un terrain municipal, soit le parc Lalancette, situé à l'intersection des rues de Rouen et Nicolet, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve. Cette étude, réalisée depuis, était prévue dans le but de compléter l'analyse des sols et des dépôts de surface de ce parc aménagé sur d'anciennes carrières et utilisées ensuite comme lieu d'enfouissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0537 (1^{er} mai 2013) Approbation d'un projet d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol

CE13 0112 (6 février 2013) Approbation de quatre projets d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville de

Montréal relativement à l'octroi d'aides financières dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol

CE12 2080 (19 décembre 2012) Approbation d'un projet d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol

CE11 2001 (7 décembre 2011) Approbation de deux projets d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'aides financières dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol

CE11 1549 (28 septembre 2011) Approbation de 12 projets d'entente entre le MDDEP et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'aides financières dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol

CE11 0069 (19 janvier 2011) Approbation de deux ententes entre le MDDEP et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'aides financières dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol

CE10 1724 (3 novembre 2010) Ratification de 21 projets de protocole d'entente entre le MDDEP et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'aides financières dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol

CM08 0284 (28 avril 2008) Approbation d'un projet de protocole d'entente entre la Ville et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs relatif au programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol

DESCRIPTION

L'entente jointe au présent sommaire a pour objet d'établir les obligations de la Ville et du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) relatives à l'octroi d'une aide financière à la Ville dans le cadre du programme ClimatSol pour la réalisation des travaux admissibles décrits à l'annexe A de l'entente, selon le calendrier prévu, sur l'immeuble désigné à l'article 3. Il s'agit d'une étude de caractérisation environnementale qui a été réalisée à l'automne 2010.

JUSTIFICATION

Le 29 mars 2010, le MDDEFP a confirmé par lettre l'admissibilité de la demande dont l'entente est jointe au présent sommaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau ci-dessous indique, pour cette demande, le coût des travaux reconnus admissibles ainsi que l'aide financière maximale. Le montant indiqué à la colonne « Aide financière maximale » inclut l'aide financière maximale calculée en fonction de l'estimation des coûts admissibles et une somme additionnelle équivalant à 1 % de l'aide accordée pour couvrir les frais d'administration de la Ville.

PROJET	COÛTS ADMISSIBLES	AIDE FINANCIÈRE MAXIMALE
Caractérisation environnementale de la carrière 42 située dans l'actuel parc Lalancette	19 089,56 \$	10 122,24 \$

ClimatSol est un programme du MDDEFP géré par la Ville de Montréal sur son territoire. Toutes les dépenses relatives à ce programme sont assumées par le MDDEFP.

Lors de l'encaissement de la subvention reçue du MDDEFP, le Service des finances procédera par écriture comptable au virement de celle-ci au budget du service bénéficiaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme ClimatSol s'inscrit dans la démarche québécoise de développement durable. Il vise à récupérer les usages des terrains contaminés et à lutter contre les changements climatiques à la faveur d'une aide financière gouvernementale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas approuver cette entente entraînerait la perte d'une aide financière pour la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement (Josée SAMSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller en planification - Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

Le : 2014-02-27



Dossier # : 1130302003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Conférence régionale des élus de Montréal, pour l'année 2014, pour la prolongation des travaux d'élaboration du Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013 - 2015) / Approuver un projet de convention à cet fin

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier 10 000 \$ à Conférence régionale des élus de Montréal, pour l'année 2014, pour la prolongation des travaux d'élaboration du Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013 - 2015);
2. d'approuver le projet de convention de partenariat, entre la Ville et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Johanne DEROME **Le** 2014-04-15 08:38

Signataire :

Johanne DEROME

Directrice
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

IDENTIFICATION

Dossier # :1130302003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Conférence régionale des élus de Montréal, pour l'année 2014, pour la prolongation des travaux d'élaboration du Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013 - 2015) / Approuver un projet de convention à cet fin

CONTENU

CONTEXTE

À la suite d'une réflexion stratégique importante, la Conférence régionale des élus de Montréal « CRÉ de Montréal » a entamé, avec ses partenaires, une nouvelle démarche d'élaboration d'un Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise « PDSAM ». L'objectif est de doter la région de Montréal d'un outil collectif qui articule une vision et des orientations claires pour le développement d'un système alimentaire durable et équitable pour la région, et ce, en s'appuyant sur l'expertise des acteurs régionaux et locaux. Ces derniers proviennent des milieux industriel, commercial, institutionnel, municipal et communautaire et œuvrent notamment en agriculture, en distribution et transformation alimentaire, en sécurité alimentaire, en saine alimentation ou en compostage.

Cette démarche, lancée en mai 2012, devait se terminer en décembre 2013. Cependant, les membres du comité de pilotage, dont fait partie la Ville de Montréal, ont convenu qu'il y avait lieu de prolonger les travaux en 2014 afin d'atteindre les objectifs fixés au départ et finaliser le Plan d'action. La prolongation de ces travaux exige un soutien financier total de 30 000 \$, assumé à parts égales par la CRÉ de Montréal, la Direction de santé publique de Montréal (DSP) et la Ville. Il est donc recommandé au comité exécutif d'accorder une contribution de 10 000 \$ à la CRÉ de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0286 du 23 août 2012 - Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

La contribution demandée servira à la préparation et à l'animation des dernières rencontres, à l'élaboration d'outils de travail et à la rédaction de documents.

JUSTIFICATION

La prolongation des travaux de la démarche est essentielle puisqu'elle permettra le dépôt d'un plan de développement du système alimentaire qui orientera les actions de l'ensemble des acteurs montréalais. Impliquée depuis le début de la démarche, la Ville en est un acteur important et sa contribution financière, ajoutée à celle ses partenaires, soit la CRÉ et la DSP, permettra de terminer les travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier est non récurrent et la dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. La dépense est financée par l'enveloppe de l'Entente administrative sur le Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013 - 2015) attribuée à la Ville par le gouvernement du Québec. Les crédits sont réservés par la demande d'achat 329095. Ce soutien financier est le premier que la Ville accorde à la CRÉ de Montréal pour ce projet. Elle a accordé un soutien technique par le passé.

Nom de l'organisme	Montant accordé 2012	Montant accordé 2013	Montant recommandé 2014
Conférence régionale des élus de Montréal	-	-	10 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de ces projets va dans le sens de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, dans la mesure où Montréal s'engage à être équitable, notamment en poursuivant et renforçant des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution permettra de finaliser et de déposer le Plan de développement du système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2014 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Jacques A SAVARD)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mustapha TRARI
Conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2014-03-12

**Dossier # : 1133942002**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Insectarium
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter les dons de spécimens d'insectes de madame Joan Esar, veuve de feu monsieur Jacques de Tonnancour, de messieurs Laurent LeSage et Julien Delisle et de madame Vanessa Bérubé pour l'Insectarium de Montréal et autoriser l'émission de reçus officiels aux fins de l'impôt sur le revenu à madame Joan Esar veuve de feu monsieur Jacques de Tonnancour, à messieurs Laurent LeSage et Julien Delisle et à madame Vanessa Bérubé, d'une valeur totale de 169 006,85 \$.

Il est recommandé :

1. d'accepter en vertu de l'article 33 de la Charte de la Ville de Montréal de madame Joan Esar, veuve de feu monsieur Jacques de Tonnancour, de messieurs Laurent LeSage et Julien Delisle et de madame Vanessa Bérubé des dons de spécimens d'insectes pour l'Insectarium de Montréal d'une valeur totale établie par des évaluateurs externes à 169 006,85 \$;
2. d'autoriser l'émission de reçus officiels aux fins d'impôt à madame Joan Esar veuve de feu monsieur Jacques de Tonnancour, messieurs Laurent LeSage et Julien Delisle et à madame Vanessa Bérubé, au montant total de 169 006,85 \$, conformément aux règles fiscales applicables;
3. d'approuver les projets de convention de donation des collections d'insectes de madame Joan Esar, veuve de feu M. Jacques de Tonnancour, ayant une valeur de 52 464,85 \$, de monsieur Laurent Lesage, ayant une valeur de 33 248,00 \$, de monsieur Julien Delisle ayant une valeur de 20 384,00 \$ et de madame Vanessa Bérubé ayant une valeur de 62 910,00 \$.

Signé par François BÉCHARD **Le** 2014-04-09 08:45

Signataire :

François BÉCHARD

Adjoint au directeur Espace pour la vie et Chef de division Ressources
humaines
Qualité de vie , Espace pour la vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1133942002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Insectarium
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter les dons de spécimens d'insectes de madame Joan Esar, veuve de feu monsieur Jacques de Tonnancour, de messieurs Laurent LeSage et Julien Delisle et de madame Vanessa Bérubé pour l'Insectarium de Montréal et autoriser l'émission de reçus officiels aux fins de l'impôt sur le revenu à madame Joan Esar veuve de feu monsieur Jacques de Tonnancour, à messieurs Laurent LeSage et Julien Delisle et à madame Vanessa Bérubé, d'une valeur totale de 169 006,85 \$.

CONTENU

CONTEXTE

L'Insectarium de Montréal possède une collection scientifique de référence. Les collections scientifiques répondent à des besoins de recherche et, à travers leur conservation, représentent des témoins importants et des banques génétiques de la nature. Ces collections permettent aux experts de l'Insectarium, de la communauté scientifique en général et ultimement au public, de développer une meilleure connaissance de cet important groupe que sont les insectes et de l'impact des changements environnementaux, dont les changements climatiques, sur la nature. Plusieurs modes d'acquisition, tels que le don, le transfert d'un musée à un autre, le legs, l'achat et la collecte en milieu naturel, permettent à l'Insectarium de développer sa collection en fonction d'une politique de développement rigoureuse. La donation de spécimens d'intérêt scientifique par des donateurs représente une opportunité importante pour l'Insectarium à faible coût.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0262 - 6 mars 2013 - Accepter les dons de spécimens d'insectes à l'Insectarium de Montréal, de messieurs Gilles Deslisle, Pablo Deslisle, Mario Deslisle, Julien Delisle, Maurice Paquet, Henri Miquet-Sage, Francis Picard, Jean-François Roch et mesdames Sylvie Tessier et Claire Rhéaume Bélanger, et autoriser l'émission de reçus officiels de dons aux fins de l'impôt sur le revenu, pour une valeur totale de 304 262,45 \$. (dossier de référence no 1123942016).

CE12 0483 - 4 avril 2012 - Acceptation de donations de différents spécimens d'insectes provenant du Québec, à l'Insectarium de Montréal, de messieurs Pierre Bélanger, Georges Brossard, Julien Delisle, Laurent Lesage et Thierry Vaglia (dossier de référence no 1112727003)

CE12 0418 - 28 mars 2012 - Accepter pour l'Insectarium le don d'une collection de dix mille quatre cents (10 400) diapositives entomologiques, animalières et naturalistes, de feu M. Jacques de Tonnancour et autoriser l'émission de reçus officiels de don aux fins de l'impôt sur le revenu à ses héritiers donateurs, pour une valeur totale de 42 633,33 \$. (dossier de

référence no 1112727001)

CE11 0342 - 16 mars 2011 - Acceptation de donations de différents spécimens d'insectes provenant du Québec, et de livres entomologiques, à l'Insectarium de Montréal, de madame Nicole Chiasson et messieurs Pierre Bélanger, Julien Delisle, Laurent LeSage et Henri Miquet-Sage (dossier de référence no 1102727005)

CE10 0192 - 17 février 2010 - Acceptation d'une donation d'une collection de papillons rares (Lepidoptera Sphingidae) contenant les types de nouvelles espèces récemment décrites par le donateur, monsieur Thierry Vaglia, qui est un chercheur associé à l'Insectarium de Montréal (dossier de référence no 1102727004)

DESCRIPTION

Les donations qui font l'objet de ce sommaire comportent différents spécimens d'insectes provenant du Québec et d'autres pays. Ces insectes seront intégrés dans la collection scientifique de l'Insectarium de Montréal localisée au Centre sur la biodiversité de l'Université de Montréal, sis à l'Espace pour la vie, au Jardin botanique. Il s'agit de :

- Don de madame Joan Esar, veuve de feu monsieur Jacques de Tonnancour
5 119 spécimens d'insectes et autres arthropodes du monde.

La Ville est en possession de ces spécimens depuis le 15 novembre 2012

- Don de monsieur Laurent LeSage
2 293 spécimens d'arachnides conservés dans l'alcool et d'insectes provenant du Canada.

La Ville est en possession de ces spécimens depuis le 8 novembre 2013

- Don de monsieur Julien Delisle
2 912 spécimens de lépidoptères du Québec.

La Ville est en possession de ces spécimens depuis le 15 novembre 2013

- Don de madame Vanessa Bérubé
6 680 spécimens de sphingidae (papillons de nuit) provenant du monde.

La Ville est en possession de ces spécimens depuis le 25 novembre 2013

Ces dons peuvent être acceptés sans formalité particulière puisqu'il s'agit de biens meubles dont la Ville est déjà en possession depuis le mois de novembre 2013. L'acceptation des présentes donations peut donc être faite par une simple résolution adoptée par le comité exécutif. Une convention sera également signée entre le/les donateurs et la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Analysé par son responsable de la section collections entomologiques et recherche, ces dons de spécimens sont en ligne directe avec la politique d'acquisition des collections de l'Insectarium, annexée au présent dossier. Ils favoriseront les missions de recherches scientifiques de l'Espace pour la vie. Plusieurs de ces insectes seront aussi utilisés pour les expositions destinées au public de l'Insectarium.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les évaluations ont été réalisées selon les critères et le processus de la Politique des collections de l'Insectarium et respectent les normes de la Ville de Montréal et de l'Agence du revenu du Canada.

Pour les donations en nature ayant une valeur estimée de moins de 1000 \$, l'Insectarium procède lui-même à l'évaluation. La Ville exige le recours à deux évaluateurs externes à partir d'une valeur estimée de plus de 20 000 \$. Pour les donations du présent dossier, l'Insectarium a fait appel à trois (3) évaluateurs externes indépendants. La valeur finale d'une donation retenue par l'Insectarium est la moyenne des valeurs attribuées par les évaluateurs externes.

Ainsi, les étapes suivantes sont rigoureusement respectées lors du processus d'évaluation des spécimens d'insectes :

- Le conservateur de l'Insectarium de Montréal fait un inventaire écrit et photographique des spécimens. Cet inventaire comprend tous les niveaux taxinomiques soit l'ordre, la famille, le genre, l'espèce, la sous-espèce, les formes, le degré de rareté de l'espèce, les types de chaque spécimen ainsi que la condition de conservation. Cette évaluation préliminaire est un outil de référence pour les dossiers administratifs ainsi que la base de comparaison avec les évaluations externes.
- Le conservateur de l'Insectarium de Montréal fait parvenir à un ou des évaluateurs indépendants, selon leurs champs de spécialités, l'inventaire des spécimens ainsi que les photographies afin d'obtenir une évaluation.
- Les évaluateurs se basent sur des critères de sélection établis par l'Insectarium.
- Lorsqu'il y a plus d'une évaluation, le conservateur de l'Insectarium de Montréal fait la moyenne des évaluations afin de déterminer la juste valeur de la donation.

Des catalogues de référence ainsi que des sites web régulièrement mis à jour sont utilisés par tous ces évaluateurs afin d'obtenir une idée juste et à jour de la valeur de ces dons.

Par ailleurs, il n'y a pas d'implication financière à court, moyen et long termes concernant l'intégration de ces derniers à la collection de l'Insectarium de Montréal. Le travail de conservation, d'entretien et de préservation fait partie intégrante du travail du conservateur et du technicien associés à la collection scientifique et aux collections d'expositions. Ces donations étant de très haute qualité requerront peu de travail d'intégration car le montage et l'étiquetage sont faits selon les dernières normes en matière de collection scientifique, ce qui est un des critères de sélection de la politique des collections.

Les dons du présent dossier ont été évalués par trois évaluateurs externes, soit les entomologistes reconnus Thierry Vaglia, Hiroaki Akiyoshi Ph.D. ou Jean-François Landry Ph. D. La moyenne de leurs évaluations respectives pour chaque lot représente la juste valeur marchande de ces lots, soit:

- Don de madame Joan Esar veuve de feu monsieur Jacques de Tonnancour : 52 464,85 \$
- Don de monsieur Laurent LeSage : 33 248,00 \$
- Don de monsieur Julien Delisle : 20 384,00 \$
- Don de madame Vanessa Bérubé : 62 910,00 \$

Les honoraires suivants ont été versés aux évaluateurs externes, à même le budget de fonctionnement de l'Insectarium:

1- Monsieur Thierry Vaglia a fait 3 évaluations pour une somme totale de 360,00\$ taxes incluses.

2- Monsieur Hiroaki Akiyoshi a fait 4 évaluations sans frais. Il s'agit d'un échange de

services entre scientifiques. Le conservateur de l'Insectarium a évalué certaines de ses collection en retour.

3- Monsieur Jean-François Landry a fait une évaluation sans frais.

Ces dons, qui représentent une valeur totale de 169 006,85 \$, feront l'objet de l'émission de reçus d'impôts officiels par le Service des finances de la Ville de Montréal. Il est entendu toutefois que l'émission de ce reçu pour les dons effectués ne saurait engager la responsabilité de la Ville de Montréal de quelque manière que ce soit dans le cas où la somme indiquée sur tel reçu était contestée par les autorités fiscales provinciales ou fédérales.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'acquisition de spécimens d'insectes à des fins scientifiques renforce le positionnement de l'Espace pour la vie et de la Ville de Montréal en matière de biodiversité et permet d'alimenter la réflexion globale sur nos relations à la nature, particulièrement en milieu urbain, dans une perspective de développement durable. Les recherches effectuées à partir des collections scientifiques permettent de mieux comprendre l'impact des changements globaux, dont les changements climatiques, sur la biodiversité. Ils sont de plus des réservoirs précieux de données biologiques aidant les scientifiques et les décideurs à caractériser les milieux naturels dans une perspective de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ajout de ces spécimens d'insectes dans la collection scientifique de l'Insectarium de Montréal permettra de poursuivre les projets de recherches en entomologie, contribuant ainsi à la mission scientifique de l'institution.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue à cette étape.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane LE TIRANT
Assistant(e) entomologiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-01-23

Anne CHARPENTIER
Chef de l'insectarium



Dossier # : 1134480001

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service à la communauté Région Est , PDQ 49
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection des rues de la Rousselière et Forsyth dans le secteur du poste de quartier 49 dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles vers l'intersection de la 81e Avenue et de la rue Notre-Dame dans le secteur du PDQ 49 du même arrondissement.

Il est recommandé aux membres du Comité exécutif d'autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection des rues de la Rousselière et Forsyth dans le secteur du poste de quartier 49 de l'arrondissement Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles vers l'intersection de la 81e Avenue et de la rue Notre-Dame située également dans le secteur du poste de quartier 49 du même arrondissement.

Signé par Marc PARENT **Le** 2014-04-11 10:44

Signataire :

Marc PARENT

Directeur
Police , Direction principale

IDENTIFICATION

Dossier # :1134480001

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service à la communauté Région Est , PDQ 49
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection des rues de la Rousselière et Forsyth dans le secteur du poste de quartier 49 dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles vers l'intersection de la 81 ^e Avenue et de la rue Notre-Dame dans le secteur du PDQ 49 du même arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Les résultats de la démarche annuelle de révision des traverses d'écoliers ont permis d'établir que la traverse d'écoliers située à l'intersection des rues de la Rousselière et Forsyth ne répond plus aux critères établis par le Service de police de la Ville de Montréal. Par ailleurs, la configuration de l'emplacement géographique de la traverse à l'intersection de la 81^e Avenue et de la rue Notre-Dame dans le secteur du PDQ 49 ainsi que le nombre élevé d'enfants qui l'utilisent requiert la présence d'une traverse d'écoliers à cet endroit.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Une analyse effectuée par l'agent de circulation du PDQ 49 à la suite d'une demande formulée par un parent du secteur (voir lettre jointe de Mme Mélanie Martel datée du 5 septembre 2013) a permis d'établir que la traverse située à l'intersection de la 81^e Avenue et de la rue Notre-Dame requiert la présence d'un brigadier scolaire. En effet, malgré le fait que cette intersection soit contrôlée par des feux de circulation, elle est plus risquée compte tenu de sa configuration, d'une fréquentation plus importante des élèves de l'école Ste-Maria-Goretti (7 à 12 ans), de la circulation dans les deux sens, d'un circuit d'autobus de la Ville de Montréal et d'une piste cyclable. De plus, étant donné la largeur de la rue, les enfants n'ont pas le temps de traverser complètement l'intersection, ils doivent attendre sur

le terre-plein central avant de pouvoir compléter leur traversée.

Les observations réalisées indiquent que 15 élèves d'âge primaire traversent cette intersection le matin, 10 le midi, et 20 le soir à la sortie des classes. La vitesse permise est de 50 km/h et le volume de circulation durant les heures de traversée est de 2000 véhicules le matin, 1000 véhicules le midi et 2000 véhicules le soir (voir fiche de renseignements).

Huit accidents ont eu lieu à cette intersection, dont cinq avec dommages matériels et trois avec blessés légers. Ces accidents sont survenus durant les heures de sorties des élèves.

D'ailleurs, nous avons reçu une lettre d'appui de madame Suzanne Décarie, conseillère du district de Pointe-aux-Trembles et présidente du comité de circulation, à l'effet que l'arrondissement est favorable à notre demande de déplacer la traverse scolaire située à l'intersection des rues de la Rousselière et Forsyth et d'ajouter une traverse à l'intersection de la 81^e Avenue et de la rue Notre-Dame (voir lettre jointe du 28 novembre 2013).

Les éléments démontrés à cette intersection répondent aux critères établis par le SPVM pour justifier la présence d'un brigadier à cette traverse d'écoliers. Cette affectation devient le moyen adéquat pour assurer la sécurité des enfants à cette intersection. C'est donc dire que dorénavant, l'école Ste-Maria-Goretti disposera d'une traverse d'écoliers pour assurer la sécurité de ses étudiants.

Déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection des rues de la Rousselière et Forsyth vers l'intersection de la 81^e Avenue et de la rue Notre-Dame, toutes deux situées dans le secteur du PDQ 49

La révision annuelle des traverses d'écoliers a permis de constater que la traverse située à l'intersection des rues de la Rousselière et Forsyth n'est plus nécessaire puisque celle-ci ne correspond plus aux critères du SPVM relatifs à l'achalandage. La brigadière scolaire affectée à cette traverse nous a mentionné qu'elle faisait traverser seulement 3 élèves et qu'en plus, ils étaient accompagnés de leur mère.

La directrice de l'école Sainte-Germaine-Cousin, madame Caroline Petrucci a été informée verbalement au début du mois de septembre que la traverse scolaire située à l'intersection des rues de la Rousselière et Forsyth serait possiblement déplacée à une autre intersection, et ce, dû au fait qu'il y a peu d'enfants qui utilisent cette traverse pour se rendre à son école. Celle-ci nous a fait parvenir une lettre confirmant la nécessité de déplacer cette traverse (voir lettre jointe du 3 septembre 2013).

Madame Petrucci a également été informée par lettre de ce changement (voir lettre jointe du 6 janvier 2014).

Un canal de communications constantes sera établi avec la direction de l'école Sainte-Germaine-Cousin afin de s'assurer qu'il n'y a pas de changement au niveau de l'achalandage des élèves à cette intersection.

Une lettre a été envoyée à la direction de l'école Ste-Germaine-Cousin ainsi qu'aux parents des élèves qui fréquentent cet établissement afin de les informer des modifications qui seront apportées, soit l'abolition de la traverse au coin des rues de la Rousselière et Forsyth et l'ajout d'une traverse au coin de la 81^e Avenue et de la rue Notre-Dame (voir lettres jointes du 6 janvier 2014).

Une lettre a été envoyée à la direction de l'école Ste-Maria-Goretti ainsi qu'aux parents des élèves qui fréquentent cet établissement afin de les informer des modifications qui seront apportées, soit l'abolition de la traverse au coin des rues de la Rousselière et Forsyth et l'ajout d'une traverse au coin de la 81^e Avenue et de la rue Notre-Dame (voir lettres jointes du 6 janvier 2014).

JUSTIFICATION

Cette recommandation respecte les critères de justification, de création et de déplacement des traverses d'écoliers du Service de police de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La recommandation du déplacement de la traverse d'écoliers à l'intersection de la 81^e avenue et de la rue Notre-Dame n'entraîne aucune incidence financière puisque l'abolition de la traverse à l'intersection des rues de la Rousselière et Forsyth dans le PDQ 49 permet de respecter le nombre autorisé de traverses d'écoliers. Le présent dossier est donc conforme au budget établi.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette demande de déplacement de la traverse d'écoliers contribue à assurer une qualité des milieux de vie résidentiels en fournissant un aménagement sécuritaire pour les écoliers qui traverseront à l'intersection de la 81^e Avenue et de la rue Notre-Dame.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Au printemps, lors de la fonte des neiges, une demande sera faite à la direction des travaux publics afin que ceux-ci procèdent au marquage réglementaire de la chaussée au coin de la 81^e Avenue et de la rue Notre-Dame.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Bernard DONATO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-03

Sylvie BOILEAU
C/s sout.general / pour Denis Carignan,
commandant PDQ 49

Hélène CHARRON
assistant-directeur police



Dossier # : 1144248003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014- Dépense de 10 000 \$, plus taxes.

Il est recommandé :

1. de renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014 ;
2. d'autoriser le paiement de la cotisation 2014 à l'organisme Les Arts et la Ville de 11 497,50 \$ taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2014-04-14 19:42

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1144248003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014- Dépense de 10 000 \$, plus taxes.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme Les Arts et la Ville, sous l'égide de ses coprésidents, monsieur Jean Fortin, maire de la ville de Baie-Saint-Paul et madame Dominique Violette, directrice générale du Carrefour international de théâtre, a fait parvenir une facture de 10 000 \$ pour la cotisation annuelle 2014.

Selon les statuts et règlements, la cotisation doit être de 0,01 \$ par habitant. Pour la Ville de Montréal, la cotisation a été fixée à 10 000 \$ après entente avec l'organisme.

Les Arts et la Ville est un organisme à but non-lucratif qui regroupe les milieux municipaux et culturels afin de promouvoir et de soutenir le développement culturel et artistique des municipalités. Près de 550 municipalités, dont Québec, Sherbrooke, Rimouski, Gatineau et Longueuil, et de 150 organisations culturelles en sont membres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0485 - 17 avril 2013 - Autoriser le versement d'une cotisation annuelle de 10 000 \$ à l'organisme Les Arts et la Ville pour l'année 2013.

CE12 0232 - 22 février 2012 - Autoriser le paiement de la cotisation de 10 000 \$ à l'organisme Les Arts et la Ville pour l'année 2012.

CE11 0346 - 16 mars 2011 - Autoriser le paiement de la cotisation de 10 000 \$ à l'organisme Les Arts et la Ville pour l'année 2011.

CE10 0472 - 7 avril 2010 - Autoriser l'adhésion à l'organisme et le versement d'un montant de 10 000 \$ à titre de cotisation de la Ville pour l'année 2010.

CE09 0667 - 7 mai 2009 - Autoriser le versement d'un montant de 10 000 \$ à titre de cotisation de la Ville pour l'année 2009.

DESCRIPTION

À titre de membre actif de l'organisme Les Arts et la Ville, la Ville de Montréal doit acquitter la cotisation annuelle 2014.

JUSTIFICATION

Cette association constitue un forum où l'administration municipale tisse des liens et des relations de collaboration avec les autres municipalités québécoises impliquées activement dans le développement culturel. Toutes les grandes villes du Québec en font partie. Dans les statuts de l'organisme, deux sièges sont réservés au conseil d'administration pour la Ville de Montréal. Le représentant de la Ville est M. Paul Langlois, chef de division - Action culturelle et partenariats à la Direction de la culture et du patrimoine et l'autre poste est en instance de comblement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme de 11 497,50 \$ est déjà disponible dans le budget régulier 2014 de la Direction de la culture et du patrimoine. Alors que ce n'était pas le cas précédemment, l'organisme précise dans sa facture qu'il doit dorénavant ajouter les taxes provinciales et fédérales aux frais d'adhésion ainsi que sur tous les produits et services facturés.

Nom de l'organisme	2014
Les Arts et la Ville	11 497,50 \$

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale. Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22; n° demande d'achat est : 330845.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adhésion à cet organisme favorise la concertation et la participation des acteurs culturels pour le Québec.

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4e pilier du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une présence active au sein de l'organisme permet aux représentants de la Ville de bien connaître ce qui se fait au Québec en matière d'action culturelle, en particulier dans les grandes villes, et également de mieux faire connaître les réalisations montréalaises dans un contexte de partenariat et de concertation avec l'ensemble des villes du Québec.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte pas d'enjeux spécifiques en communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cotisation valide du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Margot BOURGEOIS
conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS
Chef de division

Le : 2014-03-20



Dossier # : 1146620002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Stratégies_programmes et politiques , Biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire au montant de 1 455 000 \$ en provenance du budget réservé aux priorités de l'Administration vers la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de la vie pour soutenir le projet de Plan d'action canopée.

Il est recommandé :

- d'autoriser un virement budgétaire au montant de 1 455 000 \$ en provenance du budget réservé aux priorités de l'Administration vers la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de la vie pour soutenir le projet de Plan d'action canopée, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Mario CICIOLI **Le** 2014-04-29 08:18

Signataire :

Mario CICIOLI

Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1146620002**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Stratégies_programmes et politiques , Biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire au montant de 1 455 000 \$ en provenance du budget réservé aux priorités de l'Administration vers la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de la vie pour soutenir le projet de Plan d'action canopée.

CONTENU

CONTEXTE

Reconnaissant les bienfaits générés par la forêt urbaine, Montréal a pris l'engagement d'accroître la canopée, ou couvert arborescent, de 20 à 25 % d'ici 2025 en adoptant le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 (PDCCM). Afin d'atteindre cet objectif, le projet de Plan d'action canopée 2012-2021 (PAC) propose, sur une décennie, la plantation de 300 000 arbres sur l'Île par les villes de l'agglomération et par le secteur privé. Pour la Ville de Montréal, le PAC évalue que l'atteinte de cet objectif nécessite la plantation de 75 000 arbres supplémentaires sur le domaine public, en plus des programmes réguliers de plantations effectuées par les arrondissements.

La perte de canopée causée par l'agrile du frêne, un insecte ravageur sans prédateur connu qui a causé la disparition de 80 millions de frênes en Amérique du Nord, menace toutefois l'atteinte de cet objectif. En effet, cet insecte s'attaque indifféremment à toutes les espèces de frênes et risque de provoquer un recul de l'indice de canopée, ce qui rend l'accélération de la cadence de plantation d'autant plus importante.

Étapes déjà autorisées	Année
Étapes terminées :	
· Mise en oeuvre du projet de PAC selon les modalités 2012	2012
· Mise en oeuvre du projet de PAC selon les modalités 2013	2013
Étapes à autoriser dans le présent dossier	Année
· Mise en oeuvre du projet de PAC selon les modalités 2014	2014
Étapes à venir ultérieurement	Année
· Adoption du PAC 2012-2021 et du programme PAC	2015

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1822 - 11 décembre 2013 - Autoriser un virement budgétaire total de 761 000 \$ en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie, soit 594 000 \$ du projet 34300 sous-projet 1134311-004-Travaux mineurs dans les grands parcs (corpo), et 167 000 \$ du projet 34300 sous-projet 1134311-005-Travaux mineurs dans les grands parcs (agglo), vers les arrondissements d'Anjou, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour la plantation de 1 014 arbres sur le domaine public, dans le cadre du Plan d'action canopée édition 2013, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; Autoriser un virement de crédits au montant total de 1 011 579 \$, soit 828 290 \$ du règlement d'emprunt 12-032 vers les arrondissements cités au paragraphe ci-devant (593 250 \$ pour l'édition 2013 et 235 040 \$ pour l'édition 2012), et 183 289 \$ du règlement d'emprunt RCG12-012 vers les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, et de Ville-Marie (167 250 \$ pour l'édition 2013 et 16 039 \$ pour l'édition 2012), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CG13 0378 - 26 septembre 2013 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur le Plan d'action canopée.

CM13 0988 - 24 septembre 2013 - Accorder un soutien financier de 125 000 \$ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) pour la plantation et la coordination des efforts de plantation sur le domaine privé, dans le cadre du Plan d'action canopée de Montréal et d'approuver un protocole d'entente à cet effet.

CE13 0172 -13 février 2013 - Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur le Plan d'action canopée.

CE12 1991 - 5 décembre 2012 - Autoriser un virement budgétaire de 2 500 000 \$ entre projets de la Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie, soit en provenance du projet 34300 réaménagement du réseau des grands parcs (sous-projet 1234300 536) vers le projet 34700 plan d'action canopée (sous-projet 1234700 000), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; Autoriser un virement budgétaire total de 1 661 194 \$, en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie, vers les arrondissements d'Anjou, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, d'Outremont, de Rosemont—La Petite-Patrie, de Saint-Laurent et de Ville-Marie pour la plantation de 1 865 arbres sur le domaine public, dans le cadre du Plan d'action canopée, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE12 1928- 28 novembre 2012 - Autoriser un virement budgétaire de 35 500 \$ en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie (projet 34300 et sous-projet 1234300 537) vers l'arrondissement de Ville-Marie (projet 55737 et sous-projets 1255737 090 et 1255737 100), pour l'achat et la plantation de 92 arbres sur le domaine public dans le cadre du Plan d'action canopée, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CG12 0323- 23 août 2012 - Adoption du règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer l'achat et la plantation d'arbres sur des sites relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal dans le cadre du Plan d'action canopée.

CM12 0751- 21 août 2012 - Adoption du règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$

pour l'achat et la plantation d'arbres sur le territoire de la Ville de Montréal dans le cadre du Plan d'action canopée.

CG12 0230 - 21 juin 2012 - Mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs à tenir une consultation sur le projet de Plan d'action canopée.

DESCRIPTION

Les crédits au montant de 1 455 000 \$ seront utilisés afin d'augmenter la cadence des plantations dans les arrondissements. Ils permettront également le financement des plantations sur les domaines privé et public dans le cadre d'ententes à intervenir avec des organismes à but non lucratif (OBNL). Finalement, une somme sera réservée pour mettre à jour l'étendue de la canopée et assurer une reddition de compte de l'ensemble des plantations.

Les crédits alloués pour la réalisation des plantations par les arrondissements seront répartis en fonction de la proportion de frênes de rue présents dans chaque arrondissement (voir tableau 1 en pièce jointe). Cette répartition vise à supporter les arrondissements dans le remplacement de ces arbres affectés par l'agrile. Ces crédits seront versés sous condition que les objectifs de plantation hors PTI, déjà prévus dans les budgets réguliers des arrondissements, soient réalisés.

L'utilisation de ces crédits est décrite plus en détail au tableau 2 en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La forêt urbaine montréalaise totalise 1,2 million d'arbres publics et autant d'arbres privés. Véritables infrastructures vertes capables d'assainir l'air, de contrer les îlots de chaleur et la minéralisation du territoire, les arbres créent aussi des milieux favorables à la biodiversité et contribuent à une gestion optimale du ruissellement. Au-delà des services écologiques rendus et des impacts positifs sur la santé, la forêt urbaine contribue à créer des milieux de vie de qualité, indispensables au bien-être des familles et travailleurs à Montréal. De nombreuses études scientifiques confirment l'importance de la canopée en milieu urbain afin de favoriser la santé humaine, la gestion des eaux pluviales ou encore la réduction des îlots de chaleur.

Compte tenu du temps nécessaire pour obtenir un arbre performant d'un point de vue environnemental, il est nécessaire d'accélérer la cadence des plantations effectuées dans le cadre du PAC dès maintenant en vue d'atteindre les objectifs du PDDCM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget pour donner suite à ce dossier est prévu au budget réservé aux priorités de l'Administration. Ce montant de 1 455 000 \$ est un soutien financier spécial et non récurrent au profit du Plan d'action canopée (PAC) édition 2014, assumé à 100 % par la Ville centrale.

Le détail des comptes de provenance et d'imputation comptable se trouve dans l'intervention du Service des finances de la Direction des opérations budgétaires et comptables.

Les budgets et crédits relatifs au PAC au montant de 900 \$ par arbre admissible seront ultérieurement virés aux arrondissements en 2014 selon les modalités du PAC 2014. Du montant de 900 \$ avancé pour chaque arbre planté, 603 \$, soit 67 %, sont prévus pour les coûts de la première année (achat, transport, mise en terre et soins post plantation) et 33 % (297 \$) pour les soins post plantation des deux années subséquentes. Les arrondissements participants s'engageront à reporter, en 2015, le solde au montant de 297 \$ (33 %) du budget de fonctionnement non utilisé en 2014 et, en 2016, le solde restant de

148,50 \$ (16,5 %). En outre, les arrondissements s'engageront à rembourser, le cas échéant, la somme de 900 \$ avancée pour chaque arbre non planté prévu par le programme et ce, avant la fin de l'année budgétaire 2014.

L'utilisation de ces crédits est décrite plus en détail au tableau 2 en pièce jointe.

L'évolution du financement est détaillée au tableau 3 en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le PAC proposé appuie concrètement la première orientation du PDDCM qui est d'améliorer la qualité de l'air. En effet, l'arbre urbain, par ses feuilles, ses branches et son tronc, capte les poussières, filtrant ainsi l'air.

De plus, le projet de PAC est en lien avec les actions 15 et 20 du PDDCM, soit « contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur » qui renforce l'objectif de retenir les familles à Montréal et « favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source » qui soutient l'objectif d'améliorer la qualité des eaux de ruissellement. Le projet de PAC répond aussi directement à l'objectif du PDDCM d'« améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007 ».

Enfin, le PAC contribue à la conservation de la diversité biologique et au maintien des services écologiques, l'un des trois enjeux mis en avant par les orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (2013).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Compte tenu du temps nécessaire pour obtenir un arbre performant d'un point de vue environnemental, il est nécessaire d'accélérer la cadence des plantations effectuées dans le cadre du PAC dès maintenant en vue d'atteindre les objectifs du PDDCM.

Sans une action immédiate, l'insuffisance de la cadence de plantation, ainsi que la perte de canopée causée par l'agrile, auront des impacts négatifs importants sur la santé des citoyens, sur le plan environnemental et sur la qualité de vie. L'atteinte des objectifs du PDDCM sera mise en péril.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Céline BONNOT AUBRIOT
conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-23

Daniel HODDER
Chef de division - Stratégies, programmes et
politiques

CE : 30.005
2014/04/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1141543001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division de la gestion des installations , Section centre CSCR
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) (Article 26), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal, d'une valeur de 2 354,80 \$, pour l'utilisation des installations au Complexe sportif Claude-Robillard, dans le cadre de la 17e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal, les 5 et 8 mai 2014

La Direction des sports et de l'activité physique recommande:

1. D'édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014), l'ordonnance jointe au présent dossier ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ - Région Île de Montréal, d'une valeur de 2 354,80 \$, avant taxes, pour l'utilisation des installations au Complexe sportif Claude-Robillard les 5 et 8 mai 2014.

Signé par Johanne DEROME **Le** 2014-04-07 16:46

Signataire :

Johanne DEROME

Directrice

IDENTIFICATION

Dossier # :1141543001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division de la gestion des installations , Section centre CSCR
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) (Article 26), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal, d'une valeur de 2 354,80 \$, pour l'utilisation des installations au Complexe sportif Claude-Robillard, dans le cadre de la 17e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal, les 5 et 8 mai 2014

CONTENU

CONTEXTE

La FADOQ-Région Île de Montréal (FADOQ-Mtl) est le plus important regroupement de personnes de 50 ans et plus contribuant à rendre accessibles les activités de loisir à cette clientèle. L'organisme compte ainsi 24 000 membres et 61 groupes affiliés. Depuis 42 ans, sa mission consiste à valoriser le vieillissement et à accroître la qualité de vie des personnes de 50 ans et plus en leur offrant des activités qui contribuent à leur développement et à leur épanouissement personnel.

Pour ce faire, au fil des années, FADOQ-Mtl a développé différents outils, services et activités au profit de sa clientèle tel que les « Jeux FADOQ Île de Montréal (50 ans et plus » (Jeux). L'événement à caractère sportif et récréatif en sera à sa 17e édition et se déroulera du 1er au 9 mai 2014. L'objectif étant la promotion d'un mode de vie sain, ce grand rassemblement vise à démontrer que les personnes de 50 ans et plus sont une vraie force active et que la pratique de l'activité physique est une composante essentielle à leur bien-être.

Depuis 2009, la centralisation de certaines activités au Complexe sportif Claude-Robillard (CSCR) a permis de mieux coordonner les activités et d'effectuer une meilleure logistique, de diminuer l'éloignement entre les différents sites sportifs et d'augmenter le taux d'inscriptions aux activités. La Ville a soutenu la FADOQ-Mtl en leur accordant une gratuité pour l'utilisation du CSCR depuis 2009.

Pour l'édition 2014, vu les nombreux événements se déroulant au CSCR en mai, l'organisme a dû diversifier les sites de compétitions. Seulement le tennis de table, la course et la marche auront lieu au CSCR en 2014 (Voir l'horaire des compétitions en pièces jointes). C'est pourquoi la valeur de la gratuité est plus petite en 2014 que pour les années antérieures. Par contre, l'organisme compte retourner au CSCR en 2015 et utiliser davantage de plateaux.

L'ouverture officielle des Jeux aura lieu lors de la Journée nationale du sport et de l'activité physique. L'organisme s'associe au Mois national de l'activité sportive et physique pour s'assurer d'une plus grande promotion auprès des citoyens montréalais âgés de 50 ans et plus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0431 - 10 avril 2013 - Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2013) (12-055) (Article 28), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal, d'une valeur de 8 399,65 \$, pour l'utilisation des installations au Complexe sportif Claude-Robillard, dans le cadre des 16es Jeux de l'île de Montréal des 50 ans et plus, les 3, 6, 7, 8 et 9 mai 2013.

CE12 0588 - 25 avril 2012 - Édicter, en vertu de l'article 28 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2012) l'ordonnance no 2 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe, ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ - région Île de Montréal, d'une valeur de 7 529,85 \$ pour l'utilisation des installations au Complexe sportif Claude-Robillard les 1, 2, 4, 8 et 9 mai 2012.

CE11 0599 - 27 avril 2011 - Édicter, en vertu de l'article 33 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2011) (10-029) l'ordonnance numéro 2 ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ - Région Île de Montréal les 10, 11, 13, 14, 17 et 18 mai 2011 pour l'utilisation des installations au Complexe sportif Claude-Robillard, d'une valeur de 6 952,50 \$.

CE10 0431 - 30 mars 2010 - Édicter, en vertu de l'article 33 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2010) (10-001), l'ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ - Région Île de Montréal prévue les 19, 23, 29 avril et le 4 mai 2010 pour l'utilisation des installations au Complexe sportif Claude-Robillard, d'une valeur de 3 752,50 \$.

CE09 0513 - 8 avril 2009 - Édicter, en vertu de l'article 32 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2009) (08-057), l'ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ - Région Île de Montréal prévue les 4, 5, 6 et 7 mai 2009 pour l'utilisation des installations au Complexe sportif Claude-Robillard, d'une valeur de 4 261,25 \$.

DESCRIPTION

Les Jeux proposent douze disciplines dans le cadre de deux volets soit **les tournois récréatifs** comprenant les disciplines de baseball poche, pétanque, pétanque atout, petites quilles et sacs de sable ainsi que **les tournois de maîtres** incluant les disciplines de badminton, course, golf, marche, tennis, tennis de table et volley-ball.

En 2013, 515 personnes ont participé à la 16^e édition des Jeux dont 65 % provenaient du territoire de l'agglomération de Montréal. Pour l'édition 2014, les organisateurs visent 600 participants pour un total de 1 000 inscriptions à différentes activités.

Ayant des ressources limitées pour assurer la tenue des Jeux et voulant éviter une hausse des frais d'inscription aux participants, la FADOQ-Mtl compte avoir recours à plusieurs commanditaires ou partenaires, lesquels accorderaient une gratuité pour l'utilisation de leurs installations sportives, notamment le Centre Pierre-Charbonneau, le Stade Uniprix, le parc Maisonneuve, le Parc Pie IX, le Centre Lajeunesse et le Centre Mainbourg.

Afin de réduire les coûts de location des installations requises pour la tenue des Jeux, l'organisme demande la gratuité pour l'utilisation de locaux du CSCR pour les 5 et 8 mai 2014.

L'organisme assume tous les coûts reliés à l'organisation de cet événement. La Ville fournira un soutien en biens et services d'une valeur de 2 354,80 \$, correspondant aux frais de

location des installations du CSCR, ce qui représente approximativement 3,9 % du budget de l'événement.

JUSTIFICATION

L'événement ne répond pas aux critères d'admissibilité pour justifier le soutien financier que la Ville peut accorder dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine de la Ville de Montréal.

La municipalité doit cependant assurer une offre de service en sport et loisir répondant aux besoins évolutifs de sa population et favorisant l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs. La clientèle des personnes âgées représente une tranche importante de la population. En effet, sur l'île de Montréal, on compte plus de 620 000 personnes âgées de 50 ans et plus, ce qui représente le tiers de la population montréalaise (Statistiques Canada, 2006).

Une dérogation au Règlement sur les tarifs est nécessaire afin de pouvoir soutenir l'événement et assurer son succès.

Cet événement entraînera des retombées positives :

- En appuyant la FADOQ-Mtl dans l'organisation des Jeux, la Ville contribue positivement à la promotion et au maintien d'un mode de vie sain et actif, et ce, non seulement chez les personnes âgées de 50 ans et plus, mais auprès de toute la population. La promotion d'un mode de vie sain est d'ailleurs une recommandation de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports lors de la consultation publique de Montréal physiquement active en 2012-2013;
- Une personne âgée active représente un modèle pour la population. L'événement est une occasion d'offrir à la population une image positive du vieillissement;
- La Ville contribue à briser l'isolement des personnes plus âgées;
- Cet événement est le plus grand rassemblement à caractère sportif et récréatif exclusif aux personnes âgées de 50 ans et plus à Montréal et, de ce fait, il favorise le développement d'un sentiment d'appartenance à leur ville;
- Le soutien accordé par la Ville permettra de rehausser la qualité de cette compétition amicale et de renforcer la promotion de l'événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais d'utilisation des installations du CSCR liés à la réalisation des Jeux de l'île de Montréal des 50 ans et plus ont été estimés à 2 354,80 \$, avant taxes, lesquels se répartissent comme suit :

Installations du CSCR	Location (\$)	Date	Activités
Gymnase double	1 771,00 \$	8 mai	Compétition de tennis de table
Piste d'athlétisme intérieure	583,80 \$	5 mai	Course et marche
Total	2 354,80 \$		

Le budget de l'organisme pour tenir l'édition 2014 des Jeux de l'île de Montréal des 50 ans et plus est de 60 279 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015*, la Direction des sports et de l'activité physique sensibilisera l'organisme pour tenir un événement écoresponsable et incitera l'organisme à adopter les pratiques en vigueur au CSCR.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où la Ville n'accorderait qu'une partie ou aucun soutien, l'organisme ne pourrait boucler son budget, ce qui pourrait le contraindre à réduire l'envergure de l'événement et à en compromettre la qualité.
En soutenant l'événement, la Ville favorisera des retombées positives auprès de sa population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Du 1er au 9 mai : déroulement de la 17e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal (50 ans et plus) .

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rocca LONIGRO
agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Réal TRAVERS
C/d gestion des installations (dir sports-sdo)

Le : 2014-03-25



Dossier # : 1141353001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) dans le but de refléter les modifications apportées par la réorganisation administrative de 2014

Il est recommandé d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) dans le but de refléter les modifications apportées par la réorganisation administrative de 2014.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2014-04-23 14:55

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1141353001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) dans le but de refléter les modifications apportées par la réorganisation administrative de 2014

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires RCE 02-004 précise les éléments de délégation ainsi que la hiérarchie administrative applicable. Cette hiérarchie est détaillée dans une annexe qui accompagne le règlement. Ce règlement s'applique à tous les services municipaux, à l'Ombudsman, à la Commission de la fonction publique et au Secrétariat de liaison de l'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0358 - 12 mars 2014: d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) afin d'y ajouter, dans son annexe A, l'inspecteur général à titre de fonctionnaire de niveau A.

CE14 0255 - 19 février 2014: d'approuver l'organisation administrative des services corporatifs de la Ville de Montréal - de créer et d'abolir les postes découlant de la réorganisation - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis et motion, le règlement intitulé Règlement sur les services et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

CE14 0052 - 15 janvier 2014: de modifier le règlement intitulé Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) afin d'autoriser le directeur général à effectuer les virements de crédits découlant d'une modification au règlement établissant les services.

CE13 1374 - 4 septembre 2013: d'adopter le règlement intitulé Règlement modifiant le règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) afin d'y intégrer les fonctionnaires et employés du Service de police de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

L'annexe A et certains articles du Règlement RCE 02-004 doivent être actualisés afin de refléter les ajustements aux structures administratives suite au processus budgétaire et à la réorganisation administrative des services corporatifs de la Ville de Montréal de 2014

notamment afin d'y intégrer le rôle des directeurs généraux adjoints. Certains articles ont été réécrits ou introduits afin d'en simplifier leur compréhension.

CHAPITRE 1: DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Modifier l'article 3 afin d'inclure les directeurs généraux adjoints dans la hiérarchie permettant de se réserver l'exercice d'un pouvoir délégué à tout fonctionnaire relevant de leur autorité directe.

CHAPITRE 2: RESSOURCES HUMAINES

Modifier les articles afin de préciser les nouvelles nomenclatures des services et les impacts de la centralisation de la fonction de la gestion des ressources humaines vers le Service des ressources humaines.

Simplifier les libellés des articles eu égard aux postes exclus du règlement.

Préciser l'article 18 sur l'exercice d'un pouvoir relatif aux conditions de travail en donnant des exemples de sujets pouvant être traités par cet article.

Scinder l'article 18.4 sur les prêts d'employés et les conclusions d'ententes de départ dans le but de préciser l'interprétation de cet article. Le directeur général possède déjà le pouvoir de conclure des ententes de départ. L'objectif est de lui permettre d'autoriser également des prêts d'employés lorsque ce prêt n'engendre aucune dépense pour la Ville.

CHAPITRE 3: CONTRATS ET AUTORISATIONS DE DÉPENSES

Modifier les articles afin de préciser les nouvelles nomenclatures des services.

Introduction de l'article 19.01 dans le but de préciser que les montants des dépenses ou la valeur des contrats reliés à une délégation comprennent les taxes. Cette précision, de nature administrative, est souhaitable afin d'établir une approche commune dans l'établissement et le respect des limites monétaires imposées au règlement.

CHAPITRE 4: VIREMENTS DE CRÉDITS

Abolir l'article 30.1 sur les virements de crédits associés à la gestion des employés en disponibilité. Cet article n'est plus appliqué.

CHAPITRE 5: MATIÈRES JURIDIQUES & CHAPITRE 6: AUTRES DÉLÉGATIONS

Modifier les articles afin de préciser les nouvelles nomenclatures des services et de certains cadres de direction.

Abroger l'article 41.13 qui a cessé d'avoir effet le 31 décembre 2012.

Introduire l'article 41.18.1 pour permettre la conclusion d'ententes requises par le ministère des Transports du Québec dans le cadre de travaux réalisés par la Ville sur une emprise relevant du ministère.

JUSTIFICATION

La mise à jour des articles et de l'annexe A sont des opérations courantes visant à ajuster la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires aux modifications organisationnelles induites par un nouveau budget, une réorganisation administrative ou par une réévaluation des besoins opérationnels au sein de chaque unité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise à jour régulière du règlement et de l'annexe A sont requis afin d'assurer l'efficacité organisationnelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

NA

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc DEMERS
Conseiller gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-17

Jean-François MILOT
Chef de division soutien aux instances et réglementation

CE : 50.001
2014/04/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS